



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
7 avril 2010

L'INDUSTRIE DES ASSURANCES DE PERSONNES ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA DÉCISION DE L'ONTARIO D'APPLIQUER LA PARITÉ DES PRIX DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

(Toronto) – L'industrie canadienne des assurances de personnes accueille favorablement la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement de l'Ontario de prendre des mesures en vue d'appliquer la parité des prix des médicaments génériques pour tous les Ontariens, qu'ils soient couverts par le régime public ou un régime privé ou qu'ils paient de leur poche. « Nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de réduire de façon générale les prix des médicaments génériques et de progresser ainsi vers l'équité pour tous les Ontariens, a déclaré Frank Swedlove, président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP). C'est là une avancée importante face au problème du coût élevé des médicaments génériques au Canada. »

Les assureurs de personnes font souscrire la vaste majorité des régimes privés d'assurance médicaments au Canada; en 2008, ils ont versé 4,1 milliards de dollars en prestations pharmaceutiques aux travailleurs ontariens. Ces régimes consistent principalement en régimes collectifs souscrits sur une base facultative par des employeurs, des syndicats, des organisations professionnelles et d'autres groupes d'affinités, et ils visent à compléter la protection prévue par le système de santé public. Les régimes privés aident à financer les soins de santé non couverts ou partiellement couverts par le système public et contribuent donc grandement à atténuer les pressions qui s'exercent sur ce dernier. Les médicaments d'ordonnance représentent de 60 à 80 p. 100 des coûts des régimes complémentaires d'avantages sociaux.

L'industrie canadienne des assurances de personnes commercialise une vaste gamme de produits, dont l'assurance vie, les rentes (REER, FERR, régimes de retraite) et l'assurance maladie complémentaire, qui contribuent à la sécurité financière de quelque 26 millions de personnes au Canada. Établie en 1894, l'ACCAP est une association à adhésion libre représentant des sociétés qui détiennent 99 p. 100 des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada.

-30-

Contact médias : Wendy Hope, vice-présidente, Relations extérieures
416-777-2221 ou 416-565-1853

Irene Klatt, vice-présidente, Assurance maladie
416-359-2023